

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-078 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le lundi 19 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 7 mai 2025 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 60 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 72

Etai^{ent} présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS (à partir de la délibération n°2025-078), Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (jusqu'à la délibération n°2025-097), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE (jusqu'à la délibération n°2025-094), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Nathalie MICOLAS, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etai^{ent} excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Joël BRUNET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Marie-José SEMET (à Régine GIROUD), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Pascal PAIN (à Eric BEAUFORT), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY).

Etai^t excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etai^{ent} excusés : Dominique DELOFFRE, Bernard PERRET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Patrick MILLET.

Etai^{ent} absents : Patricia GRIMAL, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Fabrice VENET.

Objet : Lancement d'un marché pour la définition d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde et la réalisation d'un diagnostic de Vulnérabilité du territoire

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 mai 2025 ;

M. Jean Louis GUYADER, président, indique que la CCPA doit se doter d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), outil de gestion de crise qui vise à organiser la solidarité et la réponse intercommunale face aux différentes situations de crise. Il est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre lorsqu'au moins une de leurs communes membres doit élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'échéance réglementaire pour la mise en place du PICS est fixée à **novembre 2026** pour les EPCI concernés. (loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite "loi Matras", et son décret d'application n°2022-907 du 20 juin 2022).

Le PICS est arrêté par le président de l'EPCI et par chacun des maires des communes ayant un PCS. Il doit être révisé tous les cinq ans et faire l'objet d'exercices associant les communes et les services de sécurité civile.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, la CCPA va lancer un marché de prestations intellectuelles, avec l'opportunité pour les quatre communes de la CCPA n'ayant pas de PCS de pouvoir se grouper pour les rédiger. Chaque commune sera donc sollicitée individuellement dans les phases de diagnostic et d'élaboration.

.../...

NB : 4 communes sans PCS :

- Chaley
- Leyment
- Nivollet-Montgriffon
- Oncieu

La CCPA profitera de l'analyse des risques menée dans le cadre du diagnostic du PICS, pour intégrer également la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de son territoire, qui est obligatoire dans le cadre du Contrat d'Objectif territorial et au bénéfice du PCAET dont la révision doit être réalisée en 2026.

Le PICS formalise les actions de mutualisation et de coordination entre les collectivités et l'Etat en cas de gestion de crise.

La CCPA ayant peu de compétences opérationnelles avec des moyens mobilisables, son rôle sera somme toute assez limité.

Toutefois le territoire fait face à des enjeux spécifiques, notamment les risques technologiques sur le territoire avec la centrale du Bugey, le futur EPR et les entreprises SEVESO du PIPA. Outre l'obligation légale, l'absence de ce document obligatoire ferait peser une responsabilité particulière sur les élus.

Cette obligation de PICS sera également l'opportunité de :

- Mieux connaître les risques et la vulnérabilité de notre territoire
- Aider les communes n'ayant pas de PCS à en rédiger
- Aider les communes dont les PCS ne sont pas satisfaisants à les améliorer
- Réfléchir à une meilleure mutualisation des moyens entre communes en cas de crise
- Réfléchir à une coopération entre EPCI (ex : CC Balcons du Dauphiné) en cas de risques majeurs.

Le montant estimatif de la mission est de 65 000 euros.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et autorise le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à engager l'étude du Plan Intercommunal de Sauvegarde.
- DESIGNER Mme Françoise VEYSSET-RABILLOUD pour suivre la réalisation de ce plan.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents se rapportant au marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 mai 2025

Publiée le 27 MAI 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

